

Le département débarrassé de ses parafoudres radioactifs

Haute-Loire. Les parafoudres, utilisés sur les lignes téléphoniques, seraient radioactifs et la cause éventuelle de cancer des agents, selon les membres du CHSCT Allier-Cantal-Haute-Loire. Une des raisons qui a poussé l'inspection du travail de la Haute-Loire à mettre en demeure l'entreprise Orange pour qu'elle retire les parafoudres du département.

L'affaire ne date pas d'aujourd'hui. Il faut remonter à 2006 pour comprendre son origine. Suite à plusieurs cas de cancers chez ses collègues (dont cinq agents à Riom-es-Montagne dans le Cantal, plusieurs cas dans l'Hérault et en Loire-Atlantique), un délégué du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de France-Télécom Auvergne se

penche sur la relation pouvant exister entre les maladies des agents et la « possible » radioactivité des parafoudres, avec lesquels ils sont en contact.

En 2008, deux employés de France Télécom, un en Haute-Loire, Yves Colombat, le second, Franck Refouvelet, dans le Cantal viennent d'être élus au CHSCT. Ils reprennent le flambeau et décident de mener « leur propre enquête » de terrain. Yves Colombat sillonne la Haute-Loire à la recherche des parafoudres, « qui sont parfois perdus dans la nature. » Une tâche compliquée mais pourtant il n'abdique pas tant il est convaincu de la radioactivité des parafoudres. Le temps passe. Le dossier s'étoffe. La direction « ne bouge pas ».

« En 2010, nous avons demandé une expertise, avec des éléments trouvés dans le Cantal, au laboratoire de la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) à Valence. Le rapport qui en découle confirme les mesures faites sur le terrain : certains parafoudres radioactifs émettent fortement. » Des données qui seront confirmées quelques mois plus tard par l'Institut nucléaire de Lyon. « Ces expertises ont mis en lumière que les agents

avaient été exposés à de multiples cancérigènes. Le lien est fort mais la direction a nié les faits, avant de consentir qu'effectivement, il y avait exposition mais pas suffisante pour altérer la santé... » Bref, devant leurs certitudes les élus du CHSCT ne baissent pas les bras. Ils saisissent l'inspection du travail de la Haute-Loire, qui va « être exemplaire. Le rôle de Laure Fallet, inspectrice, a été essentiel dans ce dossier. Elle a fait plus que son boulot », souligne Yves Colombat. Et de poursuivre : « S'attaquer à une entreprise cotée au CAC 40 qui a de nombreuses succursales dans le monde, il fallait le faire. »

En octobre 2010, l'inspection du travail départementale met en demeure l'entreprise. Les parafoudres, qui se « baladent » en Haute-Loire, doivent être enlevés. « Le retrait a débuté en avril 2012 à partir des éléments que nous avons recensés sur le terrain. » Les dernières boîtes seront démontées à la fin du mois, « mais il en reste dans les centraux ! »

La Haute-Loire est le seul à bénéficier, pour l'heure, du démontage des parafoudres. « Les autres départements attendent beaucoup de ce qui se passe ici. Ce cela bouge ailleurs, c'est moins sûr. A titre d'exemple, on a fait des démar-



Photo DR

30 000

Le nombre de parafoudres en Haute-Loire

Dans les années 70, il y en avait quelque 300 000 dans le département. Début 2012, il en restait 10 %, soit 32 000. Depuis, ils ont été retirés par l'IRSM Auvergne. Le retrait des derniers interviendra cette semaine, dans le secteur du nord-est du département. Cependant, il y en reste encore quelques-uns dans les centraux (soit 550 bâtiments).

ches auprès de l'inspection du travail du Cantal. L'accueil est plus frileux. » Les deux élus syndicaux, (d'ailleurs, il existe une union sacrée syndicale dans ce dossier), continue à établir des catalogues montrant les parafoudres incriminés. Ils souhaiteraient que le personnel en soit doté. Mais là aussi, c'est un véritable parcours du combattant. Dans le même temps, France-Télécom a nommé une personne chargée du dossier « parafoudres » afin de « voir ce qu'il y a encore dans les bâtiments ». ■

Karine Wierzba
karine.wierzba@leprogres.fr



Photo Karine Wierzba

« Un début de prise en compte »

Yves Colombat

« Nous commençons à obtenir des choses positives de la direction. Nous avons eu une formation sur la radioactivité par le CNRS de Strasbourg. C'est un début de prise en compte... sur ce que France-Télécom ne reconnaît pas ! »

« Nous allons continuer notre combat »

Yves Colombat, qui a obtenu une « belle victoire » sur le département, aurait pu arrêter le combat. Mais ce ne sera pas le cas. « Nous allons continuer à alerter sur ce dossier. »

Pas seulement... Désormais, l'heure est au témoignage. « Nous devons recueillir les témoignages de ces employés qui sont victimes d'un cancer 25 ou 30 ans après avoir été en contact avec ces parafoudres, un délai de latence logique. Car, dans les années 70, de nombreux agents (dont beaucoup de femmes) ont manqué ces éléments, avec les mains, la bouche... Les

agents mettaient les parafoudres dans les poches de leur blouse, sans connaître le danger. »

Yves Colombat vient d'entendre le témoignage d'une de ses collègues auvergnates touchée par un cancer du sein... Un autre, en Haute-Loire cette fois-ci, a également pris contact avec lui. « Il a développé une pathologie en 2009. Il a été exposé aux parafoudres en 1990. C'est donc assez cohérent. » Des témoignages « poignants... Car les gens ne savaient pas. Ils se rappellent de certains de leurs collègues, emportés par un cancer. »

Désormais, les membres du CHSCT se battent afin que les maux dont souffrent les agents puissent être reconnus comme « maladie professionnelle. Mais c'est très difficile ». Et long. Très long même.

Autre sujet qui ne doit pas être éludé : celui des parafoudres enlevés avant 2008. « Nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus. Il existe un véritable danger pour l'environnement. 270 000 n'ont pas été récupérés. Ou sont-ils ? Certainement dans des décharges municipales. Nous avons alerté quelques maires du département... Mais on attend toujours. » ■

La Haute-Loire est l'exception française

Pour l'heure, la Haute-Loire est le seul département de France à avoir été débarrassé de ces parafoudres radioactifs. Ce qui n'est pas sans inquiéter Yves Colombat. « On aurait bien aimé que ce qui a été fait ici, le soit partout ailleurs », déplore le secrétaire régional du CHSCT.

D'une part, parce qu'il n'est pas prévu dans les mois à venir de débarrasser la France de ses parafoudres. D'autre part, en ce qui concerne le tri, Yves Colombat est sceptique. « En Haute-Loire, c'est l'IRSM (Institut de

radioprotection et de sûreté nucléaire) qui a trié les parafoudres. C'est du sérieux. J'ai bien peur qu'ailleurs, ce ne soit pas fait de cette manière. »

Et en ce qui concerne la sécurité des agents, là aussi, il y a la Haute-Loire et le reste de la France. « Les agents qui travaillent dans le département sont désormais protégés. Blouses, gants, masques... »

Ils bénéficient aussi d'un boîtier qui permet de mesurer la radioactivité. Ce sont les seuls en France à en avoir... »